



Le 26 juin 2009

***Avis relatif à l'avant-projet de révision du plan de
secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz en vue de
l'inscription de zones d'activité économique à PERUWELZ
et à Basècles (BELOEIL) et relatif au contenu de l'étude
d'incidences***

La Commission régionale d'aménagement du territoire, section Aménagement normatif, a examiné l'avant-projet de révision du plan de secteur de Ath-Lessines-Enghien en vue de l'inscription des zones d'activité économique à Péruwelz et à Basècles (Beloeil), ainsi que le projet de contenu de l'étude d'incidences.

L'ensemble du dossier a été réceptionné par la CRAT en date du 08 juin 2009.

Sur proposition de la section, la CRAT rend l'avis suivant en date du 26 juin 2009 :

Considérant que l'avant-projet de révision de plan de secteur consiste notamment à :

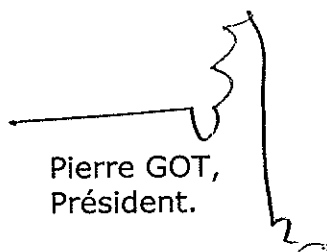
- Supprimer le tracé projeté de la section du contournement est de Péruwelz et le périmètre de réservation inscrit en surimpression des zones traversées ;
- Inscrire de nouvelles zones d'activités économiques industrielles et mixtes ;
- Prévoir des compensations planologiques situées sur les territoires de Péruwelz et de Beloeil ;
- Prévoir des compensations alternatives (égouttage du hameau de Boitrie, construction d'un équipement collectif et aménagement pour les modes doux entre la nouvelle zone d'activité économique et les centres de Péruwelz et de Basècles.

Considérant les motivations contenues dans l'arrêté pour justifier la révision du plan de secteur ;

La CRAT est favorable sur le contenu de l'étude d'incidences.

La CRAT estime que le contenu repris dans le dossier est satisfaisant en ce qu'il correspond au contenu général fixé dans l'article 42 du CWATUP. Toutefois, elle estime que l'étude d'incidences doit fournir tous les éléments permettant de développer la multimodalité au sein de la future zone d'activité économique. Pour ce faire, la CRAT propose que l'étude analyse notamment les possibilités de connexion du projet au Canal Nimy-Blaton-Péronnes et leur compatibilité avec la zone d'habitat à caractère rural du hameau de Boitrie.

La CRAT insiste également pour que l'étude analyse la pertinence des compensations alternatives.



Pierre GOT,
Président.